

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. STROBEL Charles comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. Location du logement n°3 au 5 rue de la Gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer à compter du 15/07/2024, le logement n° 3 du 5 rue de la Gare à M. Bruno BINGLER, à raison d'un loyer mensuel de 263,81 € révisable chaque année au 1^{er} janvier.

Demande une avance sur charges mensuelle de 50,00 € pour l'eau et l'assainissement, le chauffage et frais d'entretien des communs, payable avec le loyer en début du mois à la Trésorerie de HAGUENAU (Service de Gestion Comptable).

Un état des charges sera établi par la Commune de NIEDERROEDERN en fin d'année, en vue de la régularisation des charges.

Sollicite un versement d'un dépôt de garantie représentant un mois de loyer au moment de la signature de bail.

Adopté à l'unanimité.

3. Végétalisation de la cour de l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer le projet de végétalisation de la cour de l'école,

Retient les devis suivants :

- Devis de la société H&H jardins pour un montant de 48 232,26 € TTC comprenant le remplacement de l'enrobé par un sol drainant, murets et bordures de massifs, les plantations ainsi que le déraccordement des gouttières et l'enfouissement d'une cuve de récupération des eaux pluviales,
- Devis de la société NGE Paysages d'un montant de 11 451,84 € TTC pour la mise en place d'un sol amortissant drainant à l'école maternelle,

Demande à M. le Maire d'engager les procédures afin de réaliser une étude de sol obligatoire avant les travaux et de monter un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est en partenariat avec le SDEA.

Adopté à l'unanimité.

4. Durée hebdomadaire de service des ATSEM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le coefficient d'emploi des ATSEM pour l'année scolaire 2024-2025, selon calcul du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin comme ci-après :

- ATSEM de la classe des petits, rémunérée à 26,53/35èmes soit 26 h 32 min par semaine, pour un travail effectif de 31 heures par semaine durant la période scolaire et 77 heures 40 minutes travaillées pendant les vacances.
- ATSEM de la classe des moyens-grands, rémunérée à 26,53/35èmes soit 26 heures 32 min par semaine, pour un travail effectif de 31 heures par semaine durant la période scolaire et 77 heures 40 minutes travaillées pendant les vacances.

Adopté à l'unanimité.

5. Rapport annuel 2023 de la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin présenté par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.

6. Rapport annuel 2023 du SMICTOM Nord Alsace

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2023 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin présenté par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.

7. Divers

a) Présentation des documents de valorisation financière et fiscale 2023 des comptes de la commune de Niederroedern fournis par le SGC de Haguenau

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des documents de valorisation financière et fiscale 2023 des comptes de la commune de Niederroedern fournis par le SGC de Haguenau par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.

b) Demande de subvention l'amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Plaine du Rhin

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande de subvention de l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Plaine du Rhin devant servir à faire réparer leur véhicule de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Plaine du Rhin une subvention de 200,00 € (100,00 € par membre résidant dans notre commune).

Adopté à l'unanimité.

c) Projet d'aire de loisirs MKube et sentier forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer le projet d'aire de loisir MKube et sentier forestier près du stade et accepte les devis suivants :

Devis MKube : 29 291,86 € TTC de la société MKUBE,

Devis sentier : 12 235,22 € TTC de la société H&H Jardins,

Devis pour les panneaux du sentier : 2 900,00 € TTC de la société EMDE.

Charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la CEA dans le cadre du Fonds Communal Alsace.

Adopté à l'unanimité.